

## Communiqué de presse

le 5 juin 2025

### **Le GPCEE dénonce le gel de MPR & appelle à mettre fin au monopole de l'ANAH sur la rénovation d'ampleur**

Le GPCEE reçoit avec stupeur l'annonce du gel temporaire de MaPrimeRénov' (MPR), et ce d'autant plus au regard des motifs invoqués : l'engorgement du système et la difficulté à lutter contre la fraude. Rappelons que ce second motif avait justement été invoqué lors de la réforme des aides au 1er janvier 2024 pour supprimer ce marché du champ concurrentiel des CEE et en faire un quasi-monopole de l'ANAH. Dix-huit mois plus tard, il en résulte donc un constat d'échec, sans compter que cette réforme a fait grimper en flèche le cours du CEE précarité, lequel dépasse désormais les 15€/MWhc, soit un quasi-doublement en moins de 2 ans.

Alors que des hausses de la facture d'énergie se dessinent dans les prochaines années du fait de l'entrée en vigueur de l'ETS2 mais également des certificats de production biométhane (CPB), il est plus que jamais nécessaire de soutenir les travaux d'efficacité énergétique permettant à tous les Français de préserver leur pouvoir d'achat et de gagner en confort thermique.

Face à l'engorgement du système témoignant de l'attrait pour la rénovation, la réponse ne peut être l'arrêt. Aussi, nous appelons à maintenir le dispositif MPR dans la durée, en ce qu'il est complémentaire aux CEE. En parallèle, nous appelons les pouvoirs publics à rééquilibrer la balance entre CEE et MPR en levant le monopole attribué à l'ANAH en matière de rénovation énergétique dans le secteur résidentiel sur la rénovation d'ampleur. Les délégataires, entreprises agréées par le Ministère de la transition écologique, ont la capacité de répondre à cet enjeu, comme elles le font au quotidien depuis près de vingt ans, en appuyant les maîtres d'œuvres et installateurs dans l'identification des travaux, en mandatant des inspections sur site par des organismes accrédités, en préfinançant les aides et en s'assurant de la conformité des opérations au dispositif des CEE.

Enfin, nous appelons l'Etat de manière subsidiaire à :

- Ouvrir une grande concertation autour de la rénovation énergétique : il est temps de repenser la manière d'impliquer les représentants des organisations professionnelles, des associations et des représentants des administrations concernées ;
- Prendre des mesures visant à renforcer les contrôles, et notamment le contrôle visuel à distance, au sein du parcours MPR et des dossiers CEE ;
- Entériner un statut du producteur de CEE, conférant à tous les acteurs de la filière les mêmes devoirs : à produits identiques, règles uniques.
- Sanctuariser le début de la 6ème période au 1er janvier 2026 et publier sans attendre les textes encadrant la P6, afin d'assurer la visibilité indispensable aux acteurs ;